

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, 03 février 2025 à 18h00 (trois février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT, Magali DE PONTE et Valérie PINTO.

Secrétaire de séance : *Pascal Tripault est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

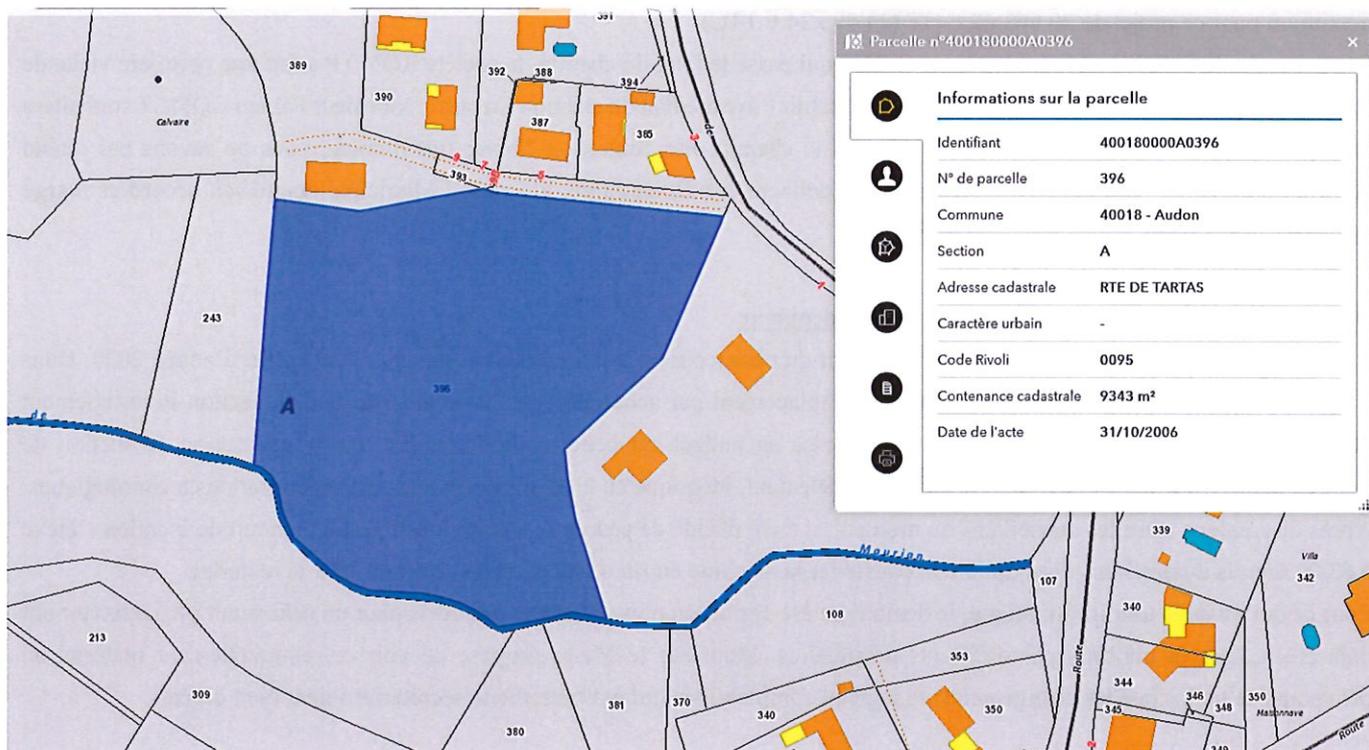
*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 17/01/2025.
Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.*

En préambule, Monsieur le MAIRE souhaite remercier les élus pour l'organisation des vœux 2025 et leur souhaite à eux comme à leurs familles de pleins vœux de bonheur et réussite.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Proposition achat parcelle MAURIAN ;
- 2 – Etude aménagement salle des fêtes par LE CAUE « amélioration fonctionnalités » ;
- 3 – Projets 2025 – divers ;
- 4 – Travaux ;
- 5 – Infos CCPT.

01 –VENTE PARCELLE MAURIAN



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean Louis JAMAIN, riverain, d'acquérir la parcelle A 396 de Maurian. Monsieur le Maire rappelle que ces terres avaient été acquises, avec d'autres, autour du cimetière dans le cas d'un projet de station d'épuration.

Aujourd'hui, il est peu probable que l'assainissement collectif voit le jour dans cette zone (la station d'épuration projetée il y a plusieurs années, se situait sur l'autre versant de ce bas fond, qui lui resterait propriété de la commune), s'il devait y avoir un projet ce dont nous sommes loin aujourd'hui.

Il demande l'avis des Conseillers Municipaux pour la suite à donner.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe à cette demande et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes. Le prix de vente sera discuté et validé ultérieurement après estimation de la parcelle.

02 – LANCEMENT ETUDE CAUE POUR FONCTIONNALITE SALLES DES FETES

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) a enfin répondu aux sollicitations pour refaire une étude sur la salle des fêtes. Par rapport à la dernière étude, qui portait une extension à 500 m², celle-ci part sur le principe du maintien de la jauge actuelle de 300 personnes afin de ne pas changer de classification ERP. Par contre, c'est une étude pour plus de fonctionnalité et d'esthétisme qui va être proposée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette étude et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

03 – BUDGET- PROJETS 2025- DIVERS:

Monsieur le Maire évoque le budget 2025 et les principales orientations qui sont à décider.

Le contexte politique et financier est toujours incertain et l'Etat, quel que soit le gouvernement en place, demandera de gros efforts aux collectivités afin de redresser le déficit public. Pour 2025, il n'y a pas, pour l'instant, d'annulation des crédits du FEC ou Fonds de concours communautaire mais la DETR demandée pour la rénovation du chemin de Labache ne peut être étudiée que si le budget 2025 de l'état est voté !

➤ **Chemin de Labache**

Le chemin de Labache va être réhabilité mais quand... il faudra une forte période sèche. Monsieur le Maire annonce qu'un dossier DETR a été déposé mais l'attente du vote du budget de l'Etat pour 2025 bloque, pour le moment, tout le processus pour les dotations d'investissement. Il propose de mettre en demande une dotation de fonds de concours communautaire de 10 000 € maximum pour ce projet de 20 663.62 € HT (24 796.34 € TTC).

Sur le terrain, le SYDEC a repéré le réseau d'AEP qui passe le long du chemin, la société ROY TP a fait une première visite de travaux et le géomètre DUNE a été mandaté pour rétablir l'axe médian du chemin. En outre, Monsieur Fabien COMET souhaitera faire passer un réseau souterrain d'irrigation sous le chemin. Par contre, vu l'hiver très humide, nous ne savons pas quand pourront être réalisés ces travaux. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes

➤ **Remplacement équipement informatique - photocopieur**

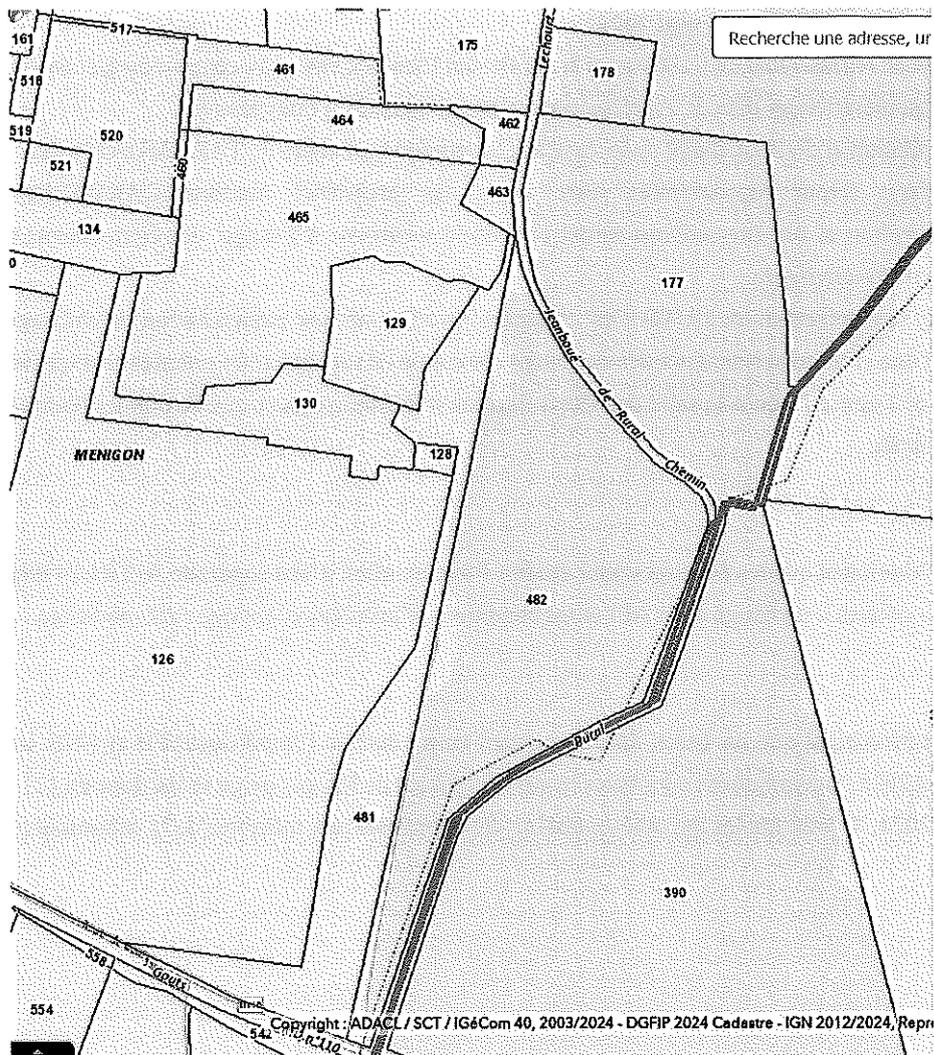
Monsieur le Maire évoque ensuite le remplacement du photocopieur qui a malheureusement cassé en fin d'année 2024. Dans l'urgence, des contacts ont été noués pour son remplacement par achat anticipé (avec mise au budget section investissement 2025) ou par location qui ne nécessitait pas de mise en budget car cette méthode permet une budgétisation en section de fonctionnement. La société MBL a proposé un modèle neuf, identique au modèle ancien avec des améliorations technologiques. Après discussions entre les conseillers, au moment, il a été décidé de passer à l'option location. Le montant de location s'élève à 63.00 €/mois durant 5 ans avec option de conserver la machine en fin de location ou de renouveler le matériel.

Pour ce qui est de la tour informatique, le démarrage est de plus en plus poussif et des devis pour un ordinateur plus puissant ont déjà été rédigés et transmis par différents prestataires. Monsieur le Maire propose de voir ce renouvellement matériel au printemps, le temps que les changements de logiciel comptabilités qui ont perturbé le secrétariat soient bien digérés.

➤ **Parcelles D31 Hourtic et D6 Hourquet et plantations**

Monsieur le Maire rappelle que DAGUINOS a, ou va planter, prochainement ces 2 parcelles qui appartiennent désormais à la commune. Pour la parcelle du Pariben, coupée à l'automne, il se veut plus pessimiste car le terrain est inondé et le curage du fossé adjacent a été rendu nécessaire pour assainir les terres. Le broyage par SILBAT Téthieu ne pourra s'effectuer vraisemblablement qu'en juin ou fin 2025 pour une plantation également en fin d'année.

➤ **Parcelles C177 et C482 lieu-dit Tazins**



Monsieur le Maire rappelle que la proposition d'achat de ces 2 parcelles de 29 353.80 € (48 923 m² x 06 €/m²) a été acceptée via l'étude notariale RAGUE-ESTAUN de TARTAS par les consorts propriétaires. Monsieur le Maire propose que l'acquisition en investissement soit aidée en fonds de concours communautaire à hauteur de 50%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

➤ **Participation remplacement clôture limitrophe Hoffer**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur HOFFER, riverain limitrophe de la salle des fêtes, s'est rapproché de la Mairie et a émis le souhait de remplacer la clôture - haie mitoyenne. Comme pour les anciens cas identiques, monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge 50% des travaux.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire des signatures et démarches afférentes.

➤ **Vente bois pins au Maçon**

Monsieur le Maire confirme la vente en coupe rase de la parcelle de pins du lieu-dit Maçon. En effet, un contact antérieur avec José de DE AGUIAR avait été mis en stand-by. Ces derniers mois, le cours du bois était en bonne progression malgré un contexte incertain en 2025. La vente a donc été conclue fin décembre 2024 avec une coupe courant 2025 pour un montant de 35 €/stère avec la société José DE AGUIAR. Il s'agira désormais de réfléchir au nettoyage de la parcelle et sa replantation.

Par ailleurs, il fait part de sa rencontre avec un représentant de l'ONF suite à une première rencontre en conférence des Maires à TARTAS. Il s'avère que si la commune adhérerait à l'ONF, elle devrait intégrer l'ensemble de son patrimoine forestier. Les frais d'entretien, plantation resteraient à la charge de la commune, l'ONF se rémunérerait par un loyer modique à l'hectare couvert mais prendrait 14% du montant des ventes de bois, pour un service de conseil et un plan de gestion. Il apparaît donc que cette adhésion n'est pas adaptée pour la commune.

➤ **Réaménagement centre bourg suite réunion UTD du 27 mai 2024**

Monsieur le Maire a pu enfin rencontrer un représentant de l'UTD pour travailler sur l'aménagement au centre-bourg et aussi voir la possibilité de rallonger la zone d'agglomération au-delà de l'intersection en bas de la coté de Pouypesqué.

- D'ores et déjà, l'arrêté de circulation et d'allongement de la zone agglomération coté route de TARTAS a été signé. Les panneaux d'entrée de village seront repositionnés juste avant les premières maisons CARVALHO et DARTIGUELONGUE. Le carrefour et ses intersections seront en théorie sécurisés. A l'usage, des équipements type radars pédagogiques pourraient être envisagés ;
- Pour le projet en centre bourg, le représentant de l'UTD s'est engagé à travailler sur une esquisse et un préchiffrage en 2025 (suppression des 2 dos d'âne et remplacement par des chicanes type écluse, et création d'un premier passage piéton pour sécuriser les marcheurs de l'église jusqu'à la salle des fêtes). Monsieur le Maire espère que ce dossier pourra être travaillé durant les prochains mois.

➤ **Supérette API**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les échanges pour étudier l'implantation d'une supérette API 24/24 dans le bourg sont définitivement clôturés. Les critères ont changé chez API et les conditions d'installation ont donc été modifiées.

➤ **Imposition 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bases fiscales servant au produit de l'impôt local FB et FNB seront réévaluées par l'Etat d'environ 1,7 % en 2025. Sans augmenter les taxes le montant global de l'impôt perçu serait donc de 121 162 € par rapport aux 119 137 € perçus en 2024. Il présente les hypothèses qui ont été transmises aux membres de la commission des finances :

- avec + 1% : 122 374 €
- avec + 1.5% : 122 979 €
- avec + 2% : 123 585 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de **ne pas appliquer d'augmentation supplémentaire aux taxes locales.**

➤ **Subventions 2025 :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'harmonie de TARTAS renonce par son mail du 27 janvier à la subvention qui lui était octroyée chaque année. De ce fait, elle ne proposera pas de ristourne au comité des fêtes utilisateur.

Monsieur le Maire propose ensuite de reconduire les subventions 2024 sans rajout et en ne donnant pas suite aux nouvelles demandes. La subvention aux mutilés du travail, association dont nous n'avons pas de retour, est annulée et il est proposé de transférer les 50€ sur la subvention pour le foyer des jeunes qui passerait à 150€.

Il ajoute qu'en fonction des événements et des nécessités à aller chercher l'aloise plus loin en FRANCE, une rallonge pourrait être octroyé au Comité des fêtes.

- ACCA d'AUDON.....	750 €
- Amicale des retraités d'AUDON.....	1500 €
- AUDON sports et loisirs Gymnastique volontaire.....	200 €
- Association locale Protection civile de Tartas.....	100 €
- Comité des fêtes d'AUDON.....	3500 €
- Club Omnisports de TARTAS.....	500 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de TARTAS.....	200 €
- Arbre à Pain de TARTAS.....	100 €
- Restaurants du Cœur des Landes.....	50 €
- Secours catholique des pays de l'Adour	50 €
- Association des jeunes d'AUDON.....	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces subventions.

➤ **INVESTISSEMENTS 2025**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des devis à venir pour :

- éventuelle acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- rénovation menuiseries loyer CAFSA et porte arrière-église.

➤ **Adhésion au service remplacement CDG40**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que la convention avec le CDG40 arrive à son terme et présente une nouvelle mouture pour une durée de 3 ans et plus en adéquation avec les dernières règles législatives. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

➤ **Adhésion au marché « complémentaire santé »**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le CDG40, de la même façon qu'il avait agi pour la prévoyance, propose aux communes de participer à un marché groupé pour la partie « complémentaire santé ». L'appel d'offres sera lancé cette année pour une adhésion au 1^{er} janvier 2026. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

➤ **Action sociale**

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que seront proposées à la commission sociale extramunicipale 2 idées :

- une aide aux leçons de natation (quel montant ? Convention avec des piscines ? cadrage de l'âge cible ?) ;
- la mise en place d'une mutuelle communale qui peut intéresser les plus anciens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge les membres de la commission sociale d'étudier ces deux propositions

➤ **SATEL**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le rapport CRAAC 2023 de la SATEL, pour la réalisation du lotissement du Tchoupayre, reprenant les engagements financiers pour l'opération en répertoriant principalement les premiers travaux de l'aménagement. A savoir que les 8 lots sont en cours d'acquisition et 4 permis de construire sont d'ores et déjà validés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport tel qu'il lui a été présenté.

04 – TRAVAUX :

Mr Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, dresse un bilan des actions réalisées depuis la dernière réunion :

- Zone de jeux :
 - o la zone d'accès a été fermée aux véhicules (remerciements à Messieurs Eric Dutouya et Edouard Pomagalski pour leur aide). Les bittes de circulation ont été repeintes couleur bordeaux afin de les rendre plus visibles et les assortir aux autres ferrures de la commune.
- Cimetière :
 - o la réalisation de la chape du tri sélectif au cimetière va débiter, afin que les personnes puissent y accéder dans les meilleures conditions. Le vidage des containers pose cependant soucis, puisqu'il est interdit d'accéder à la déchèterie avec un tracteur, obligeant ainsi à vider les containers dans une remorque pour le transit. Ces containers sont très hauts et passent juste au-dessus de la ridelle.
- Salle communale :
 - o les dalles ont été changées par Monsieur Michel Roquelaure, que nous remercions pour son intervention désintéressée, son expertise et son professionnalisme.
 - o Deux supports à balais (confection locale) ont été installés dans les deux salles.
 - o Les vitres ont été nettoyées dans les deux salles.
- Eglise :
 - o Comme chacun le sait, les 50 ans de notre Eglise arrivent à grands pas

- Les pannes côté ouest ont été repeintes. Une partie des bois tenant les vitraux est en mauvais état.
- A l'intérieur de l'Eglise, il faudrait réfléchir à un entretien.
- Décorations de Noël :
 - L'étoile de l'Eglise a été refaite et des modifications de fixation sur les candélabres ont été réalisées, afin d'améliorer l'installation des décorations (remerciements à Monsieur David Dulau pour son aide précieuse, ainsi qu'aux élus et employés municipaux, ainsi qu'à Albert Bareyt).
 - L'alimentation de la prise extérieure WC publics était défectueuse et le problème a été traité en fin de campagne d'illuminations.
 - Un réassort sera fait en 2025 afin de changer les décorations vétustes.
- Forêts :
 - La parcelle 137 du Pariben est en attente de broyage et de curage, les conditions météo ne permettant pas d'intervenir actuellement. Un point de situation a eu lieu avec Sallibat (intervenant pour l'occasion).
 - Quelques acacias menaçant de tomber vers la propriété de Monsieur Mondenx ont été coupés.
- Divers
 - Le cumul du logement CAFSA a été changé.
 - Le cumul du logement des écoles présente un souci de chauffe et nécessite également une remise aux normes du système d'évacuation.
 - Location tracteur nacelle : semaine 4 à Meilhan et le samedi 25 janvier à Onard ;
 - Plusieurs panneaux routiers ont été remis ou redressés :
 - Route de Coucouze (intersection devant le silo)
 - Devant le dos d'âne au hangar communal
 - Le panneau « voie sans issue » de la route du Mourliou a été remonté
 - Installation de panneaux « desserte locale » et limitation de vitesse route de Ménaout et route de la Tuilerie

05 – INFOS CCPT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières informations de la communauté de communes du Pays Tarusate :

- Le PLUI a été modifié dans son règlement et les points de blocage qui pouvaient exister ont été résorbés. Sa mise en application est espérée pour la mi-2025.
- Le SDIS40 éprouve des difficultés financières, notamment pour renouveler son parc matériel et a fait appel aux communes pour financer en plus de la participation obligatoire annuelle. Cet appel de fonds sous forme de convention s'élève à 2 €/habitant en 2025, 2,5 € en 2026 et 3 € en 2027. La CCPT s'est proposé de prendre en charge cette somme.
- Les projets structurants de la plateforme multimodale et de RYAM avancent car les acquisitions foncières sont réalisées dans les 2 cas et une phase administrative d'études va prendre le relais. Une réunion publique aura lieu le 13 février prochain pour le projet de Laluque - Pontonx.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.